

RAPPORT REES 2.0

FACE À L'URGENCE, LES FÉDÉRATIONS
ÉTUDIANTES LANCENT UNE GRANDE
CONSULTATION

DOSSIER DE PRESSE



2024

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
MÉTHODE	4
QUALITÉ DE L'ÉVALUATION	5
VOIE L.AS	6
ORIENTATION	9
PRÉPARATIONS PRIVÉES	10
CONSULTATION ÉTUDIANTE	11
CONTACTS PRESSE	12

AVANT-PROPOS

Depuis de nombreuses années, **la FAGE, l'ANEMF, l'ANEPF, l'ANESF, la FNEK et l'UNECD** travaillent ensemble sur l'accès aux études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, et kinésithérapie. Nos réflexions n'ont cessé d'évoluer pour construire une réforme qui solutionnerait la multitude de problématiques de la précédente année de formation en santé dénommée **PACES (Première Année Commune aux Études de Santé)**.

En septembre 2020, alors qu'est dénoncée depuis plusieurs mois l'arrivée tardive de textes trop flous ne suivant pas les volontés étudiantes initiales, la **Réforme d'Entrée en Études de Santé (REES)** est mise en place. Il ne faudra pas attendre pour découvrir ses innombrables manquements et problématiques. Dès novembre 2020, les fédérations étudiantes publient le **premier rapport REES**, témoignant de problèmes initiaux et listant de premières rectifications fondamentales pour garantir la bonne application de cette réforme.

Alors que les études de santé et le monde du soin font face à des difficultés grandissantes, les problèmes de l'entrée dans les études de santé MMOPK persistent, fragilisant l'ensemble des parcours de formation médicaux et paramédicaux. **Pédagogie oubliée, santé mentale en danger, organisation balbutiante, incompréhensions planantes : la coordination inefficace entre les acteurs et actrices et un suivi approximatif de la réforme ne solutionnent que trop peu des faiblesses évidentes...**

MÉTHODE

RAPPORT

Ce rapport émane d'une **enquête nationale** menée par les fédérations étudiantes de santé, en collaboration étroite avec la FAGE.

**DU 03/10/2023
AU 17/11/2023**

L'enquête a été partagée pendant **plus d'un mois** aux étudiants et étudiantes pour réunir les informations demandées.

RÉPONSES

Une feuille de route contenant les questions de cette enquête a été partagée à l'ensemble des associations composant les réseaux des fédérations : **tutorats** d'entrée dans les études de santé, **associations étudiantes**, étudiants et étudiantes au sein des conseils universitaires / facultaires et des **comités de suivi** locaux.

36 UNIVERSITÉS

Les associations et équipes de représentation étudiante des 36 universités proposant l'accès aux études de santé ont été entendues et accompagnées par les fédérations. Les questions de l'enquête se réfèrent à l'**année universitaire 2022-2023**.

QUALITÉ DE L'ÉVALUATION

Sortir du bachotage ?

Un des premiers objectifs de cette réforme était de **diversifier les modalités d'évaluation** pour l'accès aux études de santé. Les étudiantes et étudiants en PACES ont longtemps eu cette image de "machines à QCM", image qui ne colle pas nécessairement avec un profil adapté à une poursuite d'études en santé. Pour sortir de ce "modèle tout QCM", il est nécessaire de développer plus de modalités d'évaluation. Les formats "Questions Rédactionnelles" (QR) et "Questions à Réponse Ouverte et Courte" (QROC) se développent progressivement mais ce n'est pas suffisant.

75% des universités ne proposent qu'une ou deux modalités d'évaluation écrite.

Afin de suivre la mise en place de cette réforme et l'évolution du modèle pédagogique, des comités de suivi ont été mis en place dans les universités. La présence d'étudiantes et étudiants en leur sein permet d'avoir des retours de terrain et des avis basés sur le vécu. Cependant, la majorité des universités n'intègrent pas le public étudiant dans ces comités. Pire que cela, **certaines universités ne mettent pas du tout en place de comité de suivi de cette réforme.**

50% des universités n'organisent pas de comité de suivi.
28% des universités qui en organisent n'intègrent pas d'étudiantes et étudiants dans leur comité.

La FAGE et les fédérations étudiantes MMOPK demandent :

- Une diversification des modalités docimologiques lors des épreuves écrites ;
- La mise en place de comités de suivi au sein de toutes les universités proposant l'accès aux études de santé sans exception avant la fin de l'année universitaire ;
- Une représentation étudiante au sein de chaque comité de suivi fonctionnel.

PARCOURS L.AS

Diversifier les profils ?

La Réforme d'Entrée dans les Etudes de Santé se base sur une **augmentation du nombre de voies d'accès aux études de santé MMOPK**. Cette réforme a donc introduit dans les universités des Licences avec Accès Santé (LAS), parcours créés pour permettre de diversifier les profils étudiants qui accèdent aux études de santé. Dans les faits, ces LAS sont très souvent des licences classiques avec des modules ajoutés, ce qui crée une surcharge de travail non négligeable. Les étudiants et étudiantes doivent ainsi valider 70 ECTS (60 ECTS en licence et 10 ECTS en mineure santé) au lieu de valider les 60 ECTS exigibles en France et en Europe pour une année universitaire. Les Licences avec Accès Santé deviennent ainsi très lourdes mentalement alors que des arrangements de maquettes de formation pourraient permettre une validation de l'année à 60 ECTS.

60 ECTS + 10 ECTS

SOCLE LICENCE DISCIPLINAIRE

MINEURE SANTÉ

ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits, outil de l'espace européen de l'enseignement supérieur visant à rendre les études et les cours plus transparents. 60 ECTS sont accumulés par année universitaire suite à la validation des Unités d'Enseignement (UE). 1 ECTS correspond en théorie à 25-30h de travail.

La FAGE et les fédérations étudiantes MMOPK demandent :

- Un cadrage de la répartition des ECTS au sein des LAS, afin qu'aucune surcharge en ECTS ne soit permise ;
- Une réflexion sur la construction d'un référentiel national de la mineure santé permettant à l'ensemble des étudiants et étudiantes de suivre sereinement un parcours en deuxième année dans les filières MMOPK.

PARCOURS L.AS

Diversifier les profils ?

On remarque de plus une qualité de l'enseignement diminuée en LAS par rapport au parcours PASS alors qu'**aucune voie royale ne devrait exister**. Les cours sont bien moins souvent en groupes restreints et dans un format interactif. La mineure santé constitue le socle de connaissances en santé des personnes qui accéderont aux filières MMOPK : il est dommageable que l'enseignement soit presque la moitié du temps en distanciel (41%).

41% des mineures santé se font en distanciel.

3x moins d'enseignements dirigés qu'en PASS.

2x moins de séances en groupe restreint qu'en PASS.

PARCOURS L.AS

Diversifier les profils ?

Les étudiantes et étudiants en LAS, en plus de recevoir des enseignements souvent moins qualitatifs, suivent la majorité de leurs enseignements sur des **campus universitaires différents des campus accueillant les filières MMOPK**, contrairement aux personnes étant en PASS. Il est recommandé pour les facultés de mettre en place des personnes référentes pour ces étudiantes et étudiants au sein des facultés hors-santé, cependant seulement la moitié des universités suit cette recommandation. Ceci entraîne un défaut d'accessibilité aux informations pour les étudiantes et étudiants en LAS. **Le public étudiant en LAS se sent alors souvent, à juste titre, délaissé par les universités.**

50% des universités ne proposent **pas de référents ou référentes LAS** au sein de toutes les UFR hors santé.

La FAGE et les fédérations étudiantes MMOPK demandent :

- Le développement des enseignements dirigés, et de manière générale de l'accompagnement sur la mineure santé des étudiants et étudiantes en LAS ;
- La mise en place de campagnes de communication facilitatrices pour les étudiants et étudiantes en LAS ;
- La mise en place de référents et référentes LAS au sein de toutes les UFR concernées par la réforme, dans toutes les universités.

ORIENTATION

Besoin de lisibilité ?

À la rentrée 2022, il y avait respectivement 20% de places vacantes en maïeutique et 30% de places vacantes en pharmacie. Cette année, grâce à quelques ajustements, ce phénomène a été réduit à la rentrée 2023 où il restait malgré tout respectivement 10% et 15% de places vacantes toujours en maïeutique et pharmacie. Ces places vacantes sont **le reflet d'un manque d'attractivité de ces filières et l'échec du module obligatoire de découverte des métiers créé via cette réforme**. Investir dans l'orientation, c'est permettre à des étudiants et étudiantes d'être mieux informés lors de leur choix de filière, de réduire le nombre d'abandon au cours des études et donc de voir plus de professionnels et professionnelles de santé demain sur le territoire. L'orientation doit commencer le plus tôt possible, comme un réel levier pour faire face au manque de professionnels et professionnelles de santé.

10% de places vacantes en maïeutique (sage-femme).

15% de places vacantes en pharmacie.

La FAGE et les fédérations étudiantes MMOPK demandent :

- La mise en place d'un accompagnement adéquat à l'orientation au lycée, notamment par la coordination des ressources de l'Onisep et de Parcoursup ;
- La centralisation des supports d'information de l'ensemble des acteurs et actrices de l'orientation sur la plateforme de l'Onisep ;
- Une intégration des contacts locaux des tutorats et des associations étudiantes sur les pages de formation Parcoursup correspondantes et sur le site internet de chaque université ;
- Le développement de modalités pédagogiques permettant une réelle interprofessionnalité au sein des différentes filières.

MENACE DES PRÉPARATIONS PRIVÉES

Tendre vers l'égalité des chances ?

Les structures de préparation privées ou "prépas" ont été créées il y a plus de vingt ans. **Ces entreprises ont profité de la détresse des étudiants et étudiantes qui voulaient accéder aux études de santé, et du manque d'accompagnement proposé par les universités.** Ces dernières alimentent puis tirent avantage de la crainte des étudiants et étudiantes et de leurs familles face à la pression liée à la sélection, promouvant des programmes onéreux, à plus de 5000€ en moyenne en PASS actuellement. Au delà de ces motifs plus que dangereux, ces structures de préparation privées diffusent la vision d'une entrée dans les études de médecine au lieu de parler d'études de santé au global, **invisibilisant les autres filières tout en nourrissant une vision médecin-centrée du système de santé** amenant aux places vacantes en pharmacie et en maïeutique en 2022 et 2023.

Leur existence dans l'écosystème PASS/LAS est un frein pour garantir l'égalité des chances et permettre aux personnes de toute classe sociale d'accéder aux études MMOPK avec le même accompagnement pédagogique. C'est face à ce fléau que les Tutorats Santé se sont progressivement mis en place dans toutes les universités depuis les années 2000, proposant des services gratuits ou à prix coûtant, d'une qualité équivalente ou supérieure à ceux des organismes privés. Il est parfois difficile pour les Tutorats de s'implanter sur leur territoire et notamment auprès des lycées en l'absence d'un soutien suffisant de leur rectorat. Cette lutte contre les structures de préparation privées repose uniquement aujourd'hui sur les associations étudiantes, sans aucune prise de position nette du gouvernement, dont les fédérations attendent un soutien plus poussé.

5441€ prix moyen d'une préparation privée en PASS.

La FAGE et les fédérations étudiantes MMOPK demandent :

- La mise en place par le gouvernement d'une stratégie de lutte contre les organismes de préparation privés aux études de santé et des moyens associés qui lui sont nécessaires, notamment en excluant toute information d'orientation et promotion institutionnelle ;
- Une sensibilisation et une coordination, des universités et des rectorats, dans la lutte contre les structures de préparation privée, notamment concernant leurs interventions dans les lycées ;
- La reconnaissance du travail des Tutorats en maintenant la procédure d'agrément ministériel et en systématisant les dispositifs de valorisation tels que les lettres de primauté ;
- La création d'une enveloppe nationale de financement des coûts inhérents à la promotion des Tutorats à toutes les échelles ;
- Une implication des rectorats pour faciliter la mise en relation entre les lycées et les Tutorats.

Les fédérations étudiantes attendent l'avis des personnes qui passent ou sont passées par PASS, LAS ou LSPS !

Face à ces constats, **la FAGE, première organisation étudiante, et son réseau lancent un questionnaire auprès de l'ensemble des étudiants et étudiantes** qui ont connu un PASS, une LAS ou une LSPS. Les fédérations étudiantes sont les plus à même de toucher tant les étudiantes et étudiants actuellement en PASS, en LAS, en LSPS, en études de santé et en réorientation. Le réseau de la FAGE va donc faire ce qu'il sait faire le mieux : se baser sur le ressenti des étudiants et étudiantes, pour construire une contribution qui portera une vision d'évolution de cette réforme.

**DU 29 FÉVRIER
AU 29 MARS**

QUESTIONNAIRE DISPONIBLE SUR :

www.forms.office.com/e/51nhLnyZQS

www.fage.org



CONTACTS PRESSE

FAGE - Elisa MANGEOLLE

Attachée de presse

06 75 33 79 30

presse@fage.org



Maïeutique - Suzanne NIJDAM

Porte-parole

06 46 68 58 62

porteparole@anesf.com



Médecine - Jérémy DARENNE

Président

06 50 38 64 94

presse@anemf.org



Kinésithérapie - Louise LENGLIN

1ère Vice-Présidente

07 67 12 80 70

vice.presidence@fnek.fr



Pharmacie - Nicolas SAVIC

Porte-parole

06 58 01 35 51

presse@anepf.org



Chirurgie dentaire - Liz-Marie PRAUD

Porte-parole

06 51 62 04 06

porteparole@unecd.com

